

Grandfontaine, mai 2024

PUBLICATION OFFICIELLE LOCALE

La commune de Grandfontaine met au concours le poste de

Concierge du bâtiment scolaire

Le cahier des charges peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture et également sur le site internet sous la rubrique « publication officielle ».

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Salaire : selon l'échelle de traitement « U » Employé-e-s RCJU

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de M. le Maire Sylvain Quiquerez, responsable des bâtiments au 079 822 35 38.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature au Conseil communal, rue de la Férouse 11 – 2908 Grandfontaine, avec la mention « Postulation Concierge du bâtiment scolaire » **jusqu'au 7 juin 2024.**

La commune de Grandfontaine recherche un/une personne

Responsable de la place des bennes et des toilettes pour chiens

Le cahier des charges peut être consulté au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture et également sur le site internet sous la rubrique « publication officielle ».

Entrée en fonction : de suite ou à convenir

Salaire : forfait annuel de Fr. 1'600.-

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Thomas Vuillaume, responsable de la gestion des déchets au 079 261 39 12.

Les personnes intéressées peuvent adresser leur candidature au Conseil communal, rue de la Férouse 11 – 2908 Grandfontaine, avec la mention « Postulation Responsable de la place des bennes » **jusqu'au 7 juin 2024.**



INCIVILITES A LA DECHETTERIE

Depuis plusieurs semaines, le Conseil communal a été contraint de constater que les incivilités augmentaient dans notre déchetterie et souhaite rappeler à la population qu'il est important de respecter les directives de tris, afin d'éviter des répressions. Pour rappel, les déchets apportés à la déchetterie doivent être scrupuleusement triés et déposés dans les réceptacles appropriés.

Le Conseil communal met l'accent sur le fait que ces incivilités, effectuées par quelques personnes, préteritent toute la population. En effet, au vu de l'augmentation des divers frais (contrôle, recherches, remplissage rapide des bennes – non-respect des quantités, ...), le Conseil communal, lors d'un prochain budget, devra réfléchir à cette situation. Le compte de la déchetterie doit s'autofinancer, s'il devait y avoir une perte, il sera contraint d'augmenter la taxe des ordures ou de supprimer certaines prestations. Les Autorités communales souhaitent que toute la population se sente concernée par ce problème.

D'avance, nous vous remercions pour votre attention et comptons sur votre collaboration

APPLICATION REGION HAUTE-AJOIE

Bienvenue en Région Haute-Ajoie !



La nouvelle application
mobile pour créer des liens
et découvrir notre région !

Téléchargez l'application
sur Android et iOS



Visitez le site internet
www.region-hauteajoie.ch

